

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

PRÉSENTS: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain), M. PONCET Jean-Marc (Pouvoir à M. CROZIER Bernard).

EXCUSÉS : M GARNIER Philippe, Mme PELLETIER Catherine, M. ASSOGBA Guillaume.

Secrétaire élu : M. TOINON Alain.

Ordre du jour :	
1 Approbation procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 septembre 2023	
2 Désignation du secrétaire de séance	
3 Délibérations	
1- Réhabilitation de la maison du Coquetier – devis complémentaire maîtrise d'œuvre	Délibération 2023/11.01
2- Extension et rénovation énergétique de l'Auberge du Mottet : Complément devis bureau de contrôle	Ajournée
3- Subvention à l'association La Fabrik – Spectacle 2024	Délibération 2023/11.03
4- 4 Décisions prises par délégation	
5- 5 Rapport des commissions communales	
7 Questions diverses	

1. APPROBATION PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du jeudi 05 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne M. TOINON Alain comme secrétaire de séance.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 REHABILITATION DE LA MAISON DU COQUETIER – DEVIS COMPLEMENTAIRE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021/03.03 du 11 mars 2021 retenant le Cabinet Fertile Architecture pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement et la réhabilitation de la maison du Coquetier pour un montant de 18 487.50€ HT. Il précise qu'en 2021, en raison de l'attribution incertaine de subvention, seules les missions APS et Permis de construire d'un montant de 3694.51€ HT ont été commandées au cabinet.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération 2023/01.02 du 19 janvier 2023 retenant le cabinet Fertile Architecture pour les missions APD PRO DCE-ACT pour un montant de 10 900 €HT.

Il présente le devis complémentaire du cabinet Fertile Architecture reprenant les différentes phases des missions de maîtrise d'œuvre et son avenant ventilé par phase.

L'avenant proposé par le cabinet d'architecture s'élève à 5843.12€ HT
Le montant total de la maîtrise d'œuvre s'élève donc à 24 330.62€ HT avenant inclus.

Monsieur le Maire propose de valider ce nouveau devis mis à jour.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le devis du cabinet Fertile architecture dont le montant total comprenant l'avenant est de 24 330.62€ HT,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.2 EXTENSION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE L'AUBERGE DU MOTTET – COMPLEMENT DEVIS

Délibération reportée à une date ultérieure.

3.3 SUBVENTIONA L'ASSOCIATION LA FABRIK – SPECTACLE 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis quelques années, la commune reçoit les spectacles proposés par la Fabrik dans le cadre de sa politique culturelle. Ces représentations de théâtre attirent à chaque fois de nombreux spectateurs.

Il rappelle qu'en contrepartie de cette animation culturelle sur le village, la commune subventionne l'association La Fabrik à hauteur de 500€.

Face au succès de ces spectacles sur la commune et à l'engouement du public, l'association la Fabrik propose à la commune de recevoir un nouveau spectacle en avril 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accueillir ce nouveau spectacle sur 2024 et de l'autoriser à verser une nouvelle subvention de 500€ à l'association La Fabrik, centre de ressource et levier culturel au sein des Monts du Lyonnais qui mène à bien ce projet sur notre village.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'accueillir le nouveau spectacle de la Fabrik sur 2024,

DECIDE d'allouer une subvention de 500€ à l'association à la Fabrik, celle-ci sera versée sur la deuxième quinzaine de janvier 2024,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme Blandine THEVENON-NICOLI précise que 70 personnes ont assisté au spectacle du mois d'octobre et qu'il a été fait retour d'un bon écho sur ce spectacle.

4. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Néant.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

BATIMENT (Rapporteurs Alain TOINON et François DUMONT) :

Auberge : Le charpentier devrait intervenir semaine 46 pour le toit. La dalle devrait être faite sur cette même semaine. Expertise de la charpente actuelle : plusieurs éléments de charpente sont trop faibles pour soutenir le surpoids de l'isolation. Renforcement nécessaire. Supprimer la porte du silo et le velux.

Maison du Coquetier : Demi-journée de nettoyage du chantier organisée le vendredi 10 novembre. Les cloisons ont été démolies par notre agent communal. La fosse a été vidée, la cuve à fioul sera à vider et à sortir. Il y a toujours de l'eau dans la cave, à niveau constant quelle que soit la saison. La provenance n'est pas complètement identifiée.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra voir avec les producteurs de la commune et alentours pour voir s'ils sont intéressés pour avoir un point de vente.

Appartement « 230 route de Viricelles » : Les pièces ont été rénovées sauf une. Il sera prochainement remis en location.

Des devis pour le chauffage et les fenêtres des appartements de la rue du Meunier ainsi que pour le vitrage de l'église ont été demandés à l'entreprise CP Menuiserie.

VOIRIE (Rapporteur : Bernard CROZIER) :

RV avec M. Galland pour la voirie intercommunale : étude pour la mise en place des plateaux.

Voirie. Demande de subvention pour l'aménagement de la place des combattants.

Demande de devis à M. Marchant, marbrier (Geay Giroud) pour la mise en place d'un monument aux morts sur le parvis de la mairie. Ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subvention au département sur l'enveloppe solidarité et éventuellement auprès du Souvenir Français.

COMMUNICATION (Rapporteur Blandine THEVENON-NICOLI) :

Bulletin : derniers jours pour rendre les articles avant transmission à l'entreprise en charge de la mise en page et de la publication du bulletin. Pour rappel, distribution prévue la semaine de Noël.

Bibliothèque : La porte ouverte du 04 novembre a attiré moins de monde cette année.

Marché de Noël : Pour rappel, organisation du marché le 15 décembre de 18h30 à 22h30 à la salle

d'animation rurale et sur ses abords.

Sentier des 4 clochers : Projet de sentier de 25km qui relie Maringes, Virigneux, Viricelles et Meys. Remerciement à Christophe Carteron pour le circuit et les plans des dénivelés. Nous espérons une ouverture pour le printemps 2024 avec l'organisation d'une inauguration sur les 4 villages.

ECOLE (Rapporteur Alain TOINON) :

L'assemblée générale de l'OGEC/ APEL a rassemblé les membres du bureau des deux associations, les enseignantes et M. Alain Toinon, Adjoint délégué à l'école.

La direction de l'école et les associations de parents d'élèves ont adressé leurs remerciements à la municipalité pour les installations informatiques et pour l'aide financière octroyée afin d'équilibrer les comptes.

PLU (Rapporteur François DUMONT) :

M. le Maire se charge de relancer Mme FOREL afin d'avancer la révision du PLU.

Présentation de la loi APER : Loi d'accélération des énergies renouvelables. Elle prévoit que les communes définissent, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent voir prioritairement des projets d'énergie renouvelables s'implanter.

Portail cartographique avec le Cerema qui regroupe les gisements d'énergie renouvelables d'une commune. Les communes devaient donner réponse sur les zones d'accélération avant le 31/12, c'est une date pour objectif car le délai est trop court.

On pourra mettre des zones d'exclusion si on pose des zones d'accélération.

L'énergie était issue jusqu'à présent d'une production centralisée, grosse génération d'énergie, ce qui dépassait les structures locales. Les communes ne se la sont jamais appropriée. Depuis quelques temps, c'est l'inverse. L'état demande aux communes de se réapproprier cela notamment avec le TEPOS.

Les communes doivent se réapproprier la production d'énergie avec les compétences techniques d'Enedis par exemple.

6. RAPPORT DES DELEGATION EXTERNES

Culture : Réseau Com'Monly : Jusqu'en juin 2024, le réseau continue de bénéficier de la subvention de la Drac dans le cadre du contrat lecture ; ce qui permet de financer le poste de l'animateur. A compter de juillet 2024, sa rémunération devrait donc être dispatcher entre les communes.

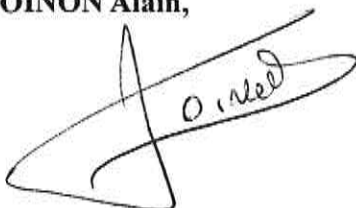
Rappel des spectacles pris en charge par la CCMDL pour les scolaires. : spectacle + transport

7. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 07 décembre 2023 à 20h30

M. TOINON Alain,



François DUMONT,

